

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



APR 3 1979

Distr.  
GENERALE

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

A/34/157  
S/13212  
2 avril 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/  
CHINOIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-quatrième session  
Point 11 de la liste préliminaire\*  
RAPPORT DU CONSEIL DE SECURITE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-quatrième année

Lettre datée du 1er avril 1979, adressée au Secrétaire général par  
le représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la note datée du 31 mars 1979 adressée au Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine, et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de cette note comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 11 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la  
République populaire de Chine  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) CHEN Chu

\* A/34/50.

ANNEXE

Note datée du 31 mars 1979, adressée au Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine

En vue de rétablir des relations normales entre la Chine et le Viet Nam, d'assurer la paix et la tranquillité dans la région frontalière et, partant, de résoudre les litiges concernant les problèmes frontalier et territorial ainsi que les autres différends, le Gouvernement chinois a affirmé à maintes reprises son désir d'entamer rapidement des négociations avec le Gouvernement vietnamien, avancé des propositions raisonnables de nature à favoriser l'amorce de ces négociations, et formé à cet effet une délégation ayant à sa tête le Vice-Ministre des affaires étrangères Han Nianlong, qui est prête à tout moment à se rendre à Hanoï pour les négociations. Sur ces entrefaites, la partie vietnamienne a néanmoins délibérément créé des difficultés en forgeant un flot de mensonges au sujet du retrait des troupes chinoises, en prétendant qu'elles ne se seraient pas retirées de l'autre côté de la frontière en territoire chinois, et elle a posé un préalable, entravant obstinément l'ouverture des négociations. Dans sa note du 27 mars 1979 (A/34/139-S/13202, annexe), le Ministère des affaires étrangères vietnamien a encore une fois attaqué et calomnié grossièrement la Chine, persisté dans sa condition préalable déraisonnable et cherché à se décharger de la responsabilité de l'ajournement des négociations qui lui incombe. Le Gouvernement chinois ne peut qu'exprimer à cet égard son vif regret et sa profonde indignation.

Il convient de souligner qu'alors que la Chine retirait ses troupes et déployait des efforts pour que s'ouvrent les négociations, la partie vietnamienne a poursuivi ses provocations armées et ses harcèlements le long de la frontière sino-vietnamienne, afin de déclencher un nouveau conflit militaire. De plus, elle a fabriqué de toutes pièces des mensonges selon lesquels la Chine aurait "massé d'importantes troupes pour menacer le Laos", s'évertuant ainsi à semer la discorde entre la Chine et le Laos. En usant de telles manoeuvres, la partie vietnamienne a essayé de discréditer la Chine et de camoufler ses propres actes criminels consistant à intensifier sa mainmise sur le Laos et son agression contre le Kampuchea, ce qui évidemment, est peine perdue.

La partie vietnamienne, en vue d'obstruer l'ouverture de négociations, continue de répandre le mensonge selon lequel "des troupes chinoises seraient encore stationnées dans certains endroits du Viet Nam". Tantôt elle prétend que des troupes chinoises sont encore stationnées dans plus d'une douzaine de secteurs situés en territoire vietnamien. Tantôt elle allègue que ces troupes occupent plus de trente secteurs. Dans sa note datée du 27 mars, elle a cité dix secteurs. Des accusations aussi arbitraires et contradictoires révèlent une attitude inconsistante et constituent une tactique extrêmement maladroite. La partie chinoise a réaffirmé à plusieurs reprises et de façon explicite qu'au 16 mars toutes les troupes chinoises s'étaient repliées en territoire chinois, sans laisser un seul soldat chinois en territoire vietnamien. Dans certains des secteurs cités dans la note de la partie vietnamienne en date du 27 mars, il n'y a pas du tout

d'unités chinoises. Quant aux autres secteurs mentionnés dans la même note et où des troupes chinoises seraient stationnées, ils sont tous situés du côté chinois de la frontière sino-vietnamienne et relèvent depuis toujours de la juridiction chinoise. Si la partie vietnamienne a des vues différentes sur le tracé de la frontière sino-vietnamienne dans certains secteurs concernés, elle devrait rechercher une solution négociée. Il est tout à fait déraisonnable de sa part d'exiger comme condition préalable à l'ouverture de négociations que la Chine évacue ces secteurs.

Par ailleurs, dans sa note, la partie vietnamienne a accusé calomnieusement la partie chinoise d'avoir "tenté de tirer parti de la ... ligne-frontière du statu quo" pour occuper des territoires vietnamiens. Il s'agit là, purement et simplement, d'une déformation et d'un dénigrement insolents de la juste position prise par la Chine quant au règlement du problème de frontière. C'est le Viet Nam, et personne d'autre, qui, sous prétexte du soi-disant rétablissement de la frontière historique, a modifié unilatéralement et par la force, l'état de la juridiction exercée par les deux parties au moment où les comités centraux des partis chinois et vietnamien échangeaient des lettres entre 1957 et 1958 sur le problème frontalier, en grignotant et occupant sans cesse des territoires chinois. Ces agissements de la partie vietnamienne, qui intervertit le vrai et le faux et incrimine faussement autrui, sont vraiment surprenants.

L'amitié traditionnelle entre les peuples chinois et vietnamien, qui dans le passé, ont souffert l'un et l'autre de l'asservissement et de l'oppression de l'impérialisme et du colonialisme, remonte à une époque fort ancienne. Aujourd'hui, les peuples chinois et vietnamien souhaitent tous deux vivre dans la paix, de façon à pouvoir assurer l'édification de leurs pays respectifs. La partie vietnamienne, si elle est sincèrement désireuse d'engager des négociations et de maintenir une frontière de paix et de tranquillité, doit aplanir les obstacles qu'elle a dressés sur la voie menant aux négociations et répondre positivement aux propositions répétées faites par la partie chinoise sur les négociations. Tout acte visant à entraver l'amorce des négociations, à entretenir ou à aggraver la tension le long de la frontière sino-vietnamienne est voué à l'échec parce qu'il va à l'encontre de la volonté des peuples chinois et vietnamien ainsi que de tous les peuples du monde.

-----